



Pèlerinage de la Fraternité Saint-Liboire à PADERBORN du 23 au 30 juillet 2025

FICHE REFERENT JEUNES MINEURS de plus de 16 ans



Nom – Prénom du mineur :

Le Mans, 8 mai 2025

Nous vous souhaitons un bon pèlerinage à Paderborn.

C'est pour nous une grande joie d'accueillir des jeunes mineurs, mais c'est aussi un engagement supplémentaire que nous prenons, et nous devons respecter la réglementation exigée par la loi française et celles des États que nous traverserons (Belgique, Pays-Bas et Allemagne).

La responsabilité civile de la Fraternité Saint-Liboire, en tant qu'organisateur, est engagée pendant le déroulement du programme de notre pèlerinage, et s'exerce à l'égard des jeunes mineurs inscrits au pèlerinage.

- Tout au long du pèlerinage et selon le programme établi, les mineurs demeurent sous la responsabilité du référent adulte désigné par la Fraternité Saint-Liboire.
- **Pour le pèlerinage 2025, le référent pour les mineurs sera M Paul Isnard**, 28 ans, diplômé du BAFA, professeur d'histoire, de solfège et d'orgue à l'Académie Musicale de Liesse à Précigné (72).

Pendant le séjour, personnes à contacter :	
Paul ISNARD	06.47.73.86.88
Père Marc ISNARD	06.48.77.21.62
Alain PREVOST	06 71 14 10 52

Nous tenons à appeler votre attention sur quelques précautions indispensables :

HEBERGEMENT : Les jeunes mineurs doivent être accompagnés d'un adulte majeur, dans leurs lieux d'hébergement (sauf quand l'hébergement a lieu en familles d'accueil) ou dans le cadre d'une activité organisée par leur groupe. Le référent veillera à ce que les horaires convenus avec les responsables du pèlerinage (notamment pour les sorties le soir) soient respectés. Pour l'hébergement, les conditions d'une saine mixité seront respectées.

ALCOOL : Veuillez noter qu'en Allemagne, l'achat et la consommation de bière est autorisée à partir de 16 ans (cf. Jugendschutzgesetz §9.1). Le référent et les organisateurs du pèlerinage préviendront cependant toute consommation incontrôlée. La consommation d'alcool fort (vodka...) est interdite.

TABAC : Sauf avis contraire écrit des parents, la consommation de tabac, difficile à contrôler, sera tolérée. Les organisateurs et le référent veilleront toutefois à éviter toute consommation excessive. La détention et la consommation de stupéfiants sont strictement interdites.

En cas de non-respect de ces règles par le jeune mineur, le référent doit aussitôt en avvertir le responsable du pèlerinage. Le référent et le responsable du pèlerinage, se réservent le droit d'interdire toute sortie au mineur et de tenir informé la famille des problèmes rencontrés.

Nous sommes certains de votre compréhension, et comptons sur vous. En vous souhaitant un bon pèlerinage, nous vous prions, chers pèlerins, de bien vouloir accepter nos sentiments les plus fraternels

Père Marc Isnard Président de la Fraternité Saint-Liboire	Signature du jeune mineur « Lu et approuvé »	Signature du parent responsable « Lu et approuvé »

